



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 17-2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par le soussigné, **Stéphane Giguère**, directeur général de la susdite municipalité

QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 17-2026 relatif à la gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.

Que le texte intégral dudit règlement soit disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, ce 3 juin 2026.

Stéphane Giguère
Directeur général